Séparation avec un enfant et consultation

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai déjà un enfant de 7 ans avec une femme qui est remariée et pour lequel je verse une pension alimentaire. Il y a 2 ans j'ai fais la connaissance d'une femme et nous avons une fille de 9 mois. Elle est partie chez sa mère avec la petite me prétextant un break et aujourd'hui elle me dit que je ne pas prendre en garde un week-end ma fille et que c'est la justice qui fixera nos droits respectifs. Je suis complétement perdu et j'ai l'impréssion de m'être fait piégié. Elle aurait déjà consulté un juriste. Que puis-je faire ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je ne saurais trop vous conseiller de prendre à votre tour un avocat et de saisir le juge aux affaires familiales car la mère de votre enfant n'a pas le droit d'agir de la sorte.
Etant donné que vous avez tous deux l'autorité parentale et que la résidence de l'enfant n'a pas été fixée, vous avez comme elle le droit d'avoir votre enfant et elle n'avait pas le droit de déménager sans votre accord.
De ce fait indiquez lui que tant que l juge n'a pas statué elle ne peut se comporter de la sorte et que vous pouvez déposer plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat.

Cordialement